

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 51 du 9 juillet 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

#### **CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AA/ADJDIR/BORH**

relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 07 juin 2021

## CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AA/ADJDIR/BORH relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 07 juin 2021

NOR A R M L 2 1 0 1 6 7 6 C

### Référence(s) :

➤ [Arrêté du 18 décembre 2020 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace.](#)

- Arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6).

### Pièce(s) jointe(s) :

Cinq annexes.

### Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Circulaire N° 87/ARM/DRH-AA/ADJ DIR/BORH du 12 mai 2020 relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air.](#)

### Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [610.1](#).

### Référence de publication :

## 1. INTRODUCTION

La gestion des ressources humaines (RH) du personnel aviateur est exercée au niveau central par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (DRH-AA) ainsi qu'au niveau local par le gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air, dénommé commandant de formation administrative air de rattachement (CFA air).

Ces prérogatives de gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air s'exercent à l'égard des aviateurs qui lui sont hiérarchiquement subordonnés, mais également à l'égard des aviateurs qui lui sont rattachés au sens des annexes de la présente circulaire.

Véritable relais local de la DRH-AA, le gestionnaire délégué conduit les travaux RH conformément aux prescriptions des instructions et circulaires en vigueur, déclinées sous forme de processus dans les différents mémentos. Le gestionnaire délégué dispose d'un bureau ressources humaines (BRH) pour la conduite des travaux précités.

La cartographie annexée présente, par base de défense et/ou lieu de stationnement, la liste des gestionnaires délégués.

## 2. PRINCIPES DE RATTACHEMENT

Les aviateurs employés dans le domaine fonctionnel air ont pour gestionnaire délégué leur commandant de formation administrative dès lors que ce dernier est aviateur. Les formations et unités concernées ne sont donc pas listées dans les annexes <sup>(1)</sup>.

Cette cartographie concerne donc les autres aviateurs du domaine fonctionnel air n'ayant pas d'aviateur comme commandant de formation administrative ainsi que l'ensemble des aviateurs employés hors du domaine fonctionnel air.

Elle repose essentiellement sur le principe de proximité et rattache les aviateurs à un gestionnaire délégué selon les logiques suivantes :

- identification d'un gestionnaire délégué de rattachement au sein de la base de défense (BdD) ;
- en l'absence de gestionnaire délégué au sein d'une BdD, rattachement au gestionnaire délégué d'une BdD voisine ;
- lorsqu'il y a plusieurs gestionnaires délégués au sein d'une même BdD, la logique de site est privilégiée.

## 3. TEXTE ABROGÉ

La [circulaire n° 87/ARM/DRH-AA/ADJ DIR/BORH du 12 mai 2020](#) relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air est abrogée.

## 4. PUBLICATION

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de division aérienne,  
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Eric GERNEZ.

### **Notes**

<sup>(1)</sup> À l'exception de la FA 101 Toulouse, le CFA aviateur n'étant pas CFA Air, dans l'attente d'évolutions ultérieures.

### **ANNEXES**

**ANNEXE I.****LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT D'UN SEUL GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.**

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
MÉTROPOLE		
BdD 007 Bourges – Avord	CBA 702 Avord	
BdD 013 Brest – Lorient	CDA 928 Brest – Loperhet	
BdD 053 Cazaux	CBA 120 Cazaux	
BdD 028 Creil	CBA 110 Creil	
BdD 051 Épinal – Luxeuil	CBA 116 Luxeuil	
BdD 048 Évreux	CBA 105 Évreux	
BdD 042 Grenoble – Annecy – Chambéry	Commandant de l'Ecole des pupilles de l'air (EPA) 749 Grenoble	
BdD 054 Mont-de-Marsan	CBA 118 Mont-de-Marsan	
BdD 060 Nancy	CBA 133 Nancy	
BdD 058 Orléans – Bricy	CBA 123 Orléans	
BdD 050 Saint-Dizier – Chaumont	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 055 Ventiseri – Solenzara	CBA 126 Ventiseri – Solenzara	

**ANNEXE II.****LISTE DES BASES DE DÉFENSE NE DISPOSANT PAS DE GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ DANS LEUR PÉRIMÈTRE.**

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
MÉTROPOLE.		
BdD 026 Angers – Le Mans – Saumur	CBA 705 Tours	
BdD 047 Angoulême	CBA 709 Cognac	
BdD 035 Belfort	CBA 116 Luxeuil	
BdD 014 Besançon	CBA 116 Luxeuil	
BdD 040 Brive	CBA 709 Cognac	
BdD 046 Calvi	CBA 126 Ventiseri – Solenzara	
BdD 038 Carcassonne	CBA 125 Istres	
BdD 075 Charleville-Mézières	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 012 Cherbourg	CBA 105 Évreux	
BdD 009 Clermont-Ferrand	CBA 942 Lyon – Mont-Verdun	
BdD 045 Draguignan	CBA 125 Istres	<p>— Sauf pour le personnel de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) base école - 2<sup>ème</sup> RHC 00.344 Le Luc rattaché au CBA 115 Orange.</p>
BdD 043 Gap	CBA 701 Salon-de-Provence	
BdD 027 Lille	CBA 110 Creil	

BdD 004 Marseille – Aubagne	CBA 701 Salon-de-Provence	
BdD 031 Metz	CBA 133 Nancy	
BdD 073 Montauban	CBA 106 Bordeaux – Mérignac	
BdD 029 Mourmelon – Mailly	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 039 Nîmes – Laudun – Larzac	CBA 115 Orange	
BdD 017 Pau – Bayonne	CBA 118 Mont-de-Marsan	
BdD 032 Phalsbourg	CBA 133 Nancy	
BdD 036 Saint-Maixent – Poitiers	CBA 721 Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sauf pour le personnel du BA CIRFA 73.705 de Poitiers rattaché au CBA 705 Tours.</li> </ul>
BdD 008 Rennes – Vannes – Coëtquidan	CDA 928 Brest – Loperhet	
BdD 044 Saint-Christol	CBA 115 Orange	
BdD 033 Strasbourg – Haguenau – Colmar	CBA 133 Nancy	
BdD 059 Toulon	CBA 701 Salon-de-Provence	
BdD 037 Toulouse – Tarbes – Castres	CBA 118 Mont-de-Marsan	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La FA 101 Toulouse reste rattachée à Mont-de-Marsan, dans l'attente d'évolutions ultérieures.</li> <li>– Sauf pour le personnel de la station transmissions de Lacaune 68.539 rattaché au CBA 125 Istres.</li> </ul>

BdD 072 Verdun	CBA 113 Saint-Dizier	
----------------	----------------------	--

### ANNEXE III.

#### LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT DE PLUSIEURS GESTIONNAIRES DÉLÉGUÉS DANS LEUR PÉRIMÈTRE (HORS BDD PARIS).

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
MÉTROPOLE.		
BdD 056 Bordeaux – Mérignac – Agen	CBA 106 Bordeaux – Mérignac	— Sauf pour le personnel stationné sur le site du DA 204 rattaché au CDA 204 Beauséjour.
BdD 057 Istres – Orange – Salon-de-Provence	CBA 125 Istres	— Sauf pour le personnel stationné sur le site de Salon-de-Provence rattaché au CBA 701 Salon-de-Provence. — Sauf pour le personnel stationné sur les sites d'Orange, Avignon, Camaret sur Aigues et Bedoin rattaché au CBA 115 Orange.
BdD 025 Lyon – Valence – La Valbonne	CBA 942 Lyon	— Sauf pour le personnel stationné sur les sites d'Ambérieu-en-Bugey, Béligneux et Bourg-en-Bresse rattaché au CDA 278 Ambérieu.

BdD 070 Rochefort – Cognac	CBA 721 Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Cognac et Chateaubernard rattaché au CBA 709 Cognac.</li> <li>– Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Saintes et les Gonds rattaché au commandant de l'EETAA 722 Saintes.</li> </ul>
BdD 049 Tours	CBA 705 Tours	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Romorantin-Lanthenay et Blois rattaché au CDA 273 Romorantin.</li> </ul>

**ANNEXE IV.  
BASE DE DÉFENSE PARISIENNE.**

COMMUNES.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
RÉGION PARISIENNE.		
75XXX – Paris 77000 – Melun 77100 – Meaux 92130 – Issy-les-Moulineaux 92200 – Neuilly-sur-Seine 92240 – Malakoff 92300 – Levallois-Perret 92400 – Courbevoie 92500 – Rueil Malmaison 93200 – Saint-Denis 93230 – Romainville 94110 – Arcueil 94160 – Saint-Mandé 94200 – Ivry-sur-Seine 94270 – Le Kremlin Bicêtre 94300 – Vincennes 94700 – Maisons-Alfort	CFA 117 Paris	

77300 – Fontainebleau 78000 – Versailles 78100 – Saint-Germain-en-Laye 78120 – Rambouillet 78140 – Vélizy Villacoublay 78210 – Saint Cyr l'Ecole 78600 – Maisons Laffitte 91120 – Palaiseau 91200 – Athis-Mons 91220 – Breigny-sur-Orge 91310 – Montlhéry 91340 – Ollainville 92140 – Clamart 92150 – Suresnes 92320 – Chatillon 94310 – Orly	CBA 107 Villacoublay	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Sauf pour le personnel affecté sur un poste permanent à l'étranger (administré par GSBdD IDF/pôle Saint-Germain-en-Laye) rattaché au CFA 117 Paris.</li> </ul>
---	----------------------	---

**ANNEXE V.**  
**LISTE DES BASES DE DÉFENSE OU ASSIMILÉES HORS MÉTROPOLE.**

BASE DE DÉFENSE OU ASSIMILÉE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
HORS MÉTROPOLE.		
BdD 022 Antilles	CBA 367 Cayenne	
BFF 076 en Côte d'Ivoire	CDA 168 Abidjan	
BFF 030 de Djibouti	CBA 188 Djibouti	
BFF 063 des Émirats Arabes Unis	CBA 104 Al-Dhafra	
BEF 021 au Gabon	CEA 470 Libreville	
BdD 064 Guyane	CBA 367 Cayenne	
BdD 041 La Réunion-Mayotte	CDA 181 Réunion - Saint-Denis de la Réunion	
BdD 020 Nouvelle-Calédonie	CBA 186 Nouméa - Tontouta	

BdD 023 Polynésie Française	CDA 190 Tahiti Faa'a	
BEF 069 au Sénégal	CDA 168 Abidjan	